



Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 décembre 2021

Comité de pilotage « baignade » : modifier les branchements et faire les travaux structurants pour améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne

Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris ont co-présidé le 26 novembre à la préfecture de Seine-Saint-Denis, le comité de pilotage « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine ». Il s'est tenu en présence de Belaïde Bedreddine, vice-président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, de François-Marie Didier, président du SIAAP et de toutes les collectivités partenaires.

Tous ces acteurs travaillent dans l'ensemble des territoires à améliorer la qualité environnementale et sanitaire de l'eau de la Seine et de la Marne pour restaurer leur bon état écologique et parvenir à rendre ces deux rivières baignables à l'horizon des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Améliorer la qualité de l'eau passe par des travaux majeurs sur des ouvrages structurants, par la résorption des mauvais branchements individuels ou collectifs et également par une meilleure gestion des eaux de pluie.

Point d'étape sur les travaux dans les ouvrages structurants

Six ouvrages structurants pour l'amélioration de la qualité des eaux ont été définis par le Copil baignade. Fin 2021, quatre de ces chantiers auront commencé. Les autres chantiers débuteront en 2022 une fois les autorisations délivrées et les marchés passés. L'État est aux côtés des acteurs pour les accompagner afin d'être au rendez-vous pour 2024. Des financements importants, via l'Agence de l'eau Seine-Normandie notamment, sont déployés.

La résorption des mauvais branchements

Pour améliorer la qualité de la Marne et de la Seine, il s'agit également de lutter contre les mauvais branchements sur le réseau public et chez les particuliers. Des dispositions de la loi Climat et résilience ont à cet égard été votées pour rendre la mise en conformité obligatoire des branchements au moment d'une vente immobilière. Deux décrets vont décliner leur application sur le territoire en amont du site des Jeux olympiques. Le site monbranchement.fr est déployé pour accompagner les particuliers dans leurs travaux.

Une grande partie de la pollution des cours d'eau est liée à certains branchements d'assainissement défectueux. Estimés à **23 000**, ces branchements privés rejettent directement les eaux usées dans les rivières via le réseau d'eaux pluviales.

Les bâtiments publics (de l'Etat et des collectivités) se trouvant sur le territoire des Jeux doivent eux aussi vérifier leur raccordement, et effectuer, si besoin, les travaux nécessaires.

Appel à contributions « aménageons avec la pluie »

Si l'eau de pluie s'infiltre dans le sol et ne rejoint pas les réseaux d'assainissement, la qualité de l'eau des rivières en sera d'autant plus préservée. Le Plan baignade implique la désimperméabilisation de 600 hectares sur la zone centrale de l'agglomération parisienne. Pour soutenir des projets respectueux du cycle naturel de l'eau et mieux gérer les eaux de pluie sans surcharger les réseaux, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis associé aux principaux acteurs de l'assainissement francilien a lancé le 1er décembre un appel à contributions « Aménageons avec la pluie ». Il vise à valoriser les actions contribuant à la désimperméabilisation des sols.

En savoir plus sur le site du conseil départemental : ici.

Qu'est-ce que le plan « Qualité de l'Eau et Baignade » ?

Lancé en 2016, un comité de pilotage, coprésidé par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et la maire de Paris, réunissant l'ensemble des partenaires, a permis de bâtir un plan d'actions ambitieux. Le Plan Qualité de l'Eau et Baignade vise à améliorer la qualité de l'eau dans la Seine et la Marne, renforcer la biodiversité et rendre possible la baignade. Pour cela, plusieurs axes de travail ont été définis : mise en conformité de la collecte des eaux usées (création ou rénovation de réseaux publics, correction des mauvais branchements privés), mise en place de zonages pluviaux, création de réseaux d'assainissement à quai et raccordement des bateaux et établissements flottants, construction d'ouvrages de régulation et d'optimisation de réseau d'eaux usées, ... 1,4 milliard d'euros seront ainsi mobilisés pour rendre aux cours d'eau leur bon état écologique et permettre la baignade. Son financement est assuré par les collectivités et l'Etat, via son opérateur, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et des crédits du plan de relance.

Un protocole d'engagement, signé en octobre 2019, réunit l'ensemble des partenaires pour sa réalisation. 23 sites de baignade sur 16 communes de la métropole parisienne ont été identifiés en octobre 2018, dont 5 à Paris, pour lesquels les études de faisabilité se poursuivent.

Contact presse Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Ville de Paris

01 42 76 49 61 / presse@paris.fr

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

